



**Fédération CGT des Sociétés  
d'Etudes**

263 rue de Paris – Case 421  
93514 Montreuil cedex  
Tel : 01.48.18.84.34  
Fax : 01.48.18.84.86  
Courriel : fsetud@cgt.fr

**Fédération SUD PTT**

25/27 rue des envierges  
75020 Paris  
Tel : 01.44.62.12.00  
Fax : 01.44.62.12.34  
Courriel : sudptt@sudptt.fr



*Fait à Paris, le 24 septembre 2015*

## **8 octobre : Posons le casque !**

Voilà des années que le patronat du secteur rogne sur les salaires, les conditions de travail et les acquis sociaux.

La crise que subit actuellement le pays, n'a fait qu'aggraver la situation.

Pour autant, les mêmes patrons qui ne trouvent pas d'argent pour augmenter leurs salarié-e-s arrivent à débloquer des millions pour faire des acquisitions (comme pour le rachat de SITEL par ACTICALL ou de DATA BASE FACTORY par CCA INTERNATIONAL), ou ouvrir de nouvelles succursales à l'étranger.

Il semble que pour les patrons du secteur la seule solution est la précarité pour les salarié-e-s et les richesses pour les actionnaires.

Nous, Fédérations CGT des Sociétés d'Etudes et SUD PTT, estimons qu'il devient important que les salarié-e-s unissent leur voix pour revendiquer une nouvelle politique sociale dans ce secteur, demandent aussi l'arrêt de la casse sociale mis en œuvre par le Gouvernement avec les lois Macron et Rebsamen.

Des lois scélérates, qui au lieu de protéger les plus faibles que sont les salarié-e-s, privilégient l'aide aux entreprises et aux actionnaires.

Tous ces cadeaux faits au patronat, notamment du secteur, par le Gouvernement (*les crédits d'impôts, exonérations des cotisations sociales, dérèglementation sociale, etc.*) n'ont en rien inversé la courbe du chômage. Bien au contraire !

Le secteur des centres d'appels, bien que bénéficiant de toutes les aides possibles et imaginables, peine à enrayer la chute des effectifs qui a commencé en 2012.

Il est donc grand temps que les richesses créées par les salarié-e-s leur soient redistribuées, notamment par le biais :

- D'une augmentation minimale du salaire de base mensuelle de 100 € ;
- De l'ouverture immédiate de négociations pour définir une nouvelle grille de classifications tenant compte des qualifications acquises ;
- De l'ouverture de négociations sur l'amélioration des conditions de vie au travail.

Mais pour peser, il nous faut être le plus nombreux possible à affirmer haut et fort notre détermination. Alors rejoignez-nous !

**Le 8 octobre,  
posons tous le casque pour faire  
aboutir nos revendications légitimes.**